



INONDATIONS DES 3 ET 4 OCTOBRE 2015 DANS LES ALPES-MARITIMES

RETOUR D'EXPERIENCE

Rapport final

PLAN D' ACTIONS POST-EVENEMENT

4 MAI 2016

1-1 Alerte

PROPOSITION	OBJECTIF	PILOTES	Acteurs/Services compétents	Moyens/outils nécessaires	Calendrier/Échéances	Suivi/Évaluation
1-1-1- Rendre plus opérationnelle la diffusion des messages de vigilance aux maires	Certains messages d'alerte n'ont pas pu être relayés aux maires en raison de coordonnées erronées ou changées. Il s'agit donc de disposer des points de contact permanents et actualisés au sein de chaque commune.	- Préfecture /SIDPC	- Maire et 1er adjoint de chaque commune - Responsable de la sécurité désigné par le maire de la commune - DGS et/ou DGST de la commune	- Développement d'une application afin que les maires puissent mettre à jour leurs coordonnées directement dans VIAPPEL - Réaliser des messages de vigilance de niveau rouge même lorsque l'événement est en cours - Renforcer les moyens redondants de transmission de vigilance : communiquer par sms, message vocal, et courriel... - Schéma départemental d'alerte - Procéder à une sectorisation des messages de vigilance - Mettre à jour des documents de planification ORSEC et PCS (du point de vue des annuaires) et élaborer une procédure pour mettre à jour en continu	Dès à présent	- Programmation d'un RDV avec le responsable VIAPPEL - Tests réguliers sur VIAPPEL - Exercices de sécurité civile
1-1-2 a Communiquer et former les acteurs à l'interprétation et à l'utilisation des outils de vigilance hydro-météo disponibles	les acteurs n'ont pas forcément la connaissance de l'ensemble des outils disponibles (et à venir) et de leur utilisation possible en matière d'aide à la décision.	Préfecture : mission RDI	- SPC - Météo France - DREAL PACA - Porteurs PAPI - syndicats de rivière - maires - autres acteurs de la gestion de crise - CNFPT	- communiquer de façon pédagogique sur les outils disponibles, leurs apports et articulation : Vigilance météo, Vigicrues, futur outil "crues soudaines", RHYTMME, RAINPOL, APIC... - former les acteurs à l'utilisation des outils - structurer les acteurs et favoriser l'accompagnement technique pour l'interprétation des données et l'aide à la décision associée.	Courant 2016	- publication de documentations pédagogiques - journées de formation et d'information - fiche réflexe

1-1 Alerte

PROPOSITION	OBJECTIF	PILOTES	Acteurs/Services compétents	Moyens/outils nécessaires	Calendrier/Échéances	Suivi/Évaluation
1-1-2 Inscrire les outils de suivi et de vigilance dans une stratégie communale d'alerte	<p>Une stratégie communale d'alerte doit être déployée au sein de chaque commune. Elle doit permettre aux maires de disposer de la plus large information possible concernant les risques inhérents à son territoire et pouvoir relayer ces informations aux principaux responsables infra-communaux, tels que les responsables des ERP par exemple. A ce titre, une participation du Conseil départemental ou encore de la Métropole NCA permettrait d'aider au financement de l'adhésion de certaines communes à des logiciels payants. Si elle concerne d'abord la diffusion de données météorologiques (RAINPOL, RHYTMME...), à terme, elle doit pouvoir intégrer tout type de risques.</p> <p>Cette stratégie doit être formalisée dans les plans communaux de sauvegarde (PCS) des communes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maires 	<ul style="list-style-type: none"> - Maires - Conseil départemental - Métropole NCA - Météo 	<ul style="list-style-type: none"> - Divers outils de suivi et vigilance (VIAPPEL, RHYTMME RAINPOL...) - Plans communaux de sauvegarde (PCS) intégrant les outils disponibles et leur utilisation 	<p>Courant 2016</p>	<p>Suivi des PCS</p>

1-1 Alerte

PROPOSITION	OBJECTIF	PILOTES	Acteurs/Services compétents	Moyens/outils nécessaires	Calendrier/Échéances	Suivi/Évaluation
1-1-3- Prévoir des moyens redondants de communication destinés à toucher le plus grand nombre d'interlocuteurs	<p>L'utilisation de moyens redondants d'alerte répond à l'objectif de toucher le plus grand nombre d'interlocuteurs en cas de crise. Il s'agit de développer des modes de communication des maires auprès des habitants mais aussi de renforcer l'information directe des populations. Les outils de communication doivent être largement déployés lorsqu'une alerte est émise : automate d'appel VIAPPEL, SMS, sirènes, panneaux à message variable (PMV), courriels...Il convient également d'organiser des chaînes de solidarité communale pour alerter les populations et aider les personnes dites fragiles. Les PCS doivent prévoir l'utilisation de tous les moyens de communication recensés pour permettre de diffuser l'alerte.</p>	<p>- Préfecture : SIDPC</p> <p>- Maires'</p>	<p>- SIDPC</p> <p>- Communes</p> <p>- ADRASEC et CCFDF en lien avec les communes 06 (réserves communales de sécurité civile)</p> <p>- DGSCGC</p>	<p>- Système d'alerte et d'information aux populations (SAIP) : déploiement en cours</p> <p>- Investir dans des panneaux à message variable/penser à utiliser ceux déjà en place</p> <p>- Travailler les PCS</p> <p>- Recenser des volontaires dans les communes 06 pour devenir des citoyens relais dans le cadre de chaînes de solidarité ; former la police municipale à détecter les personnes fragiles et à intervenir rapidement auprès de celles-ci lors de risques</p> <p>- Prendre les conventions nécessaires : ADRASEC et CCFDF ; s'inspirer et demander son expertise à la Métropole concernant sa réserve communale ; former les personnes volontaires pour rejoindre les réserves communales de sécurité civile</p> <p>- Cell broadcast (pilotage DGSCGC) ou expérimenter de nouveaux systèmes d'alerte sur smartphone personnel (de type myPublicAlerts, application gratuite et disponible)</p> <p>- Former les populations à la compréhension des messages de vigilance</p> <p>- Renforcer la communication et l'alerte via les réseaux sociaux</p>	<p>Courant 2016</p>	<p>- Suivi déploiement SAIP</p> <p>- Suivi des PCS</p> <p>- Conventions avec mairies</p>

1-1 Alerte

PROPOSITION	OBJECTIF	PILOTES	Acteurs/Services compétents	Moyens/outils nécessaires	Calendrier/Échéances	Suivi/Évaluation
1-1-4 Améliorer l'information préventive	L'ensemble des documents mis à disposition des populations en matière d'information préventive doivent permettre de développer davantage une culture du risque. Moderniser l'information préventive afin qu'elle touche le plus grand nombre.	<ul style="list-style-type: none"> - Préfecture : SIDPC - DDTM 06 - Mairies - Inspection d'académie 	<ul style="list-style-type: none"> - Maire et 1er adjoint de chaque commune - Responsable de la sécurité désigné par le maire de la commune - DGS et/ou DGST de la commune - DREAL PACA 	<ul style="list-style-type: none"> - Rappeler aux communes que la préfecture tient à disposition des porter à connaissance sur les risques majeurs et retransmettre ces informations sous l'angle de DICRIM - Rappeler par des campagnes de prévention l'existence de l'IAL, informations fournies lors de l'achat ou de la location d'un bien sur les risques auxquels est exposé le bien - Actualiser le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) - Améliorer les communications locales (dont DICRIM) afin qu'elles soient territorialisées et opérationnelles sur la commune concernée (ex : point de vulnérabilité) - Mettre en place des campagnes de communication performantes qui présentent le plus pédagogiquement possible les DICRIM ; organiser des comités de quartier où ceux-ci peuvent être présentés et former des citoyens relais pour les expliquer Insérer un volet « conseils » à ce document et revoir le titre du document afin que celui-ci soit plus parlant pour les populations - Diffusion du message de vigilance aux ERP : travail en lien avec les mairies Les ERP doivent retravailler leur gestion des risques et leur gestion de crise. Ils peuvent aussi être vecteurs de diffusion de message de vigilance et être des zones de récupération de la population qui serait bloquée - Travailler les PPMS des établissements scolaires en lien avec les mairies : mettre en place des structures ou agents de liaison entre les structures pour harmoniser les plans - travailler à des communications spécifiques pour les campings - prévoir une communication adaptée aux populations touristiques parfois étrangères 	Courant 2016	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du DDRM - Suivi des DICRIM - Suivi des PPMS

1-1 Alerte

PROPOSITION	OBJECTIF	PILOTES	Acteurs/Services compétents	Moyens/outils nécessaires	Calendrier/Échéances	Suivi/Évaluation
1-1-5 Rédaction d'un règlement départemental d'alerte	moderniser les outils de vigilance tels que l'automate d'appel VIAPPEL en adaptant les listes de diffusion au risque identifié, par exemple pour le risque « vague submersion marine » cibler les communes de la bande littorale	Préfecture : SIDPC	- Préfecture : SIDPC - DDTM 06 - Mairies	- Actualisation du DDRM - Mise à jour de VIAPPEL en fonction du règlement : établir une liste d'acteurs pré-définis en fonction du risque - Formalisation du règlement par risque (adaptation des listes de diffusion en fonction du risque) - Intégrer ce règlement au plan départemental ORSEC	1er semestre 2016	- Suivi des listes de diffusion VIAPPEL - Exercices de sécurité civile

PROPOSITION	OBJECTIF	PILOTES	Acteurs/Services compétents	Moyens/outils nécessaires	Calendrier/Échéances	Suivi/Évaluation
<p>1-1-6 Inculquer la culture de sécurité civile</p>	<p>Au plan national, on constate un manque d'information et de pédagogie en matière de sécurité civile. Il convient de mettre en œuvre des campagnes de communication auprès du grand public sur les différents types de risque et les comportements à adopter en conséquence.</p> <p>L'Etat doit mettre en place des journées de sensibilisation, de prévention et de culture de sécurité civile en y associant d'autres acteurs : établissements scolaires, ERP...</p> <p>Une journée départementale sur les risques majeurs pourrait être utilement mise en place, à l'instar de ce que fait déjà le SDIS.</p> <p>La Métropole NCA organise des exercices de sécurité civile auprès des classes de CM1 et les élèves se voient remettre un dépliant ce qui permet, au final, d'associer l'ensemble de la famille au développement de la culture de sécurité civile. La gestion du risque sur le temps périscolaire doit aussi être travaillée.</p>	<p>- Préfecture : SIDPC, Bureau de la communication</p> <p>- Mairies</p> <p>- Inspection d'académie</p>	<p>- SIDPC</p> <p>- DDTM 06</p> <p>- Mairies</p> <p>- Intercommunalités</p> <p>- Conseil départemental</p> <p>- Responsables ERP, campings, centres commerciaux</p> <p>- Établissements scolaires</p> <p>- animateurs</p> <p>- Rectorat</p> <p>- Inspection d'académie</p> <p>- SDIS / UDSP</p> <p>- Associations de sécurité civile</p>	<p>- L'Éducation Nationale doit se rapprocher de la Métropole NCA afin de connaître l'organisation des exercices mis en place dans les classes de CM1</p> <p>- Développer une communication sur la sécurité civile au sein des établissements scolaires : des dépliant de conseils de comportements à adopter face aux risques et les communiquer aux enfants permettant de toucher l'ensemble de la famille. Faire des rappels de ces comportements à chaque degré d'enseignement : maternelles, écoles primaires, collèges et lycées</p> <p>- Former les auxiliaires scolaires qui interviennent sur le temps périscolaire à la gestion des risques</p> <p>- La préfecture pourrait mettre en place des campagnes de prévention et de sécurité civile auprès du public : affichage public, réseaux sociaux, distribution dans les boîtes aux lettres Les ERP, tels que les centre commerciaux, pourraient être des vecteurs de communication sur la sécurité civile par la mise en place d'activités ludiques afin de toucher l'ensemble de la famille</p> <p>- La préfecture pourrait organiser une journée départementale des risques majeurs. Le SDIS pourrait être un partenaire de la préfecture dans l'organisation de ce type de journée. Il conviendrait d'y associer l'ensemble des acteurs concernés : entreprises privées, établissements scolaires, services de l'Etat, ...</p> <p>- La préfecture doit, en cas d'alerte, communiquer de manière plus formalisée sur les consignes de comportement</p> <p>Des mesures de postures préventives et des informations plus claires accompagnées de vigilance doivent être communiquées à la population par la préfecture : réseaux sociaux, courriels, et dépliant distribués dans les boîtes aux lettres peuvent être des vecteurs de communication</p>	<p>- Journée de sensibilisation aux gestes qui sauvent : février 2016</p> <p>- Organisation d'une journée départementale des risques majeurs : second semestre 2016</p>	<p>- Suivi des DICRIM</p> <p>- Mise en place d'un sondage auprès des populations</p> <p>- Exercices de sécurité civile</p>

PROPOSITION	OBJECTIF	PILOTES	Acteurs/Services compétents	Moyens/outils nécessaires	Calendrier/Échéances	Suivi/Évaluation
1-1-7 Prévoir et organiser régulièrement des exercices de sécurité civile	<p>Les exercices sont le moyen d'associer tous les intervenants publics et privés de manière quantitative et qualitative. La préfecture ne peut en assurer que 4/an, il revient donc également aux communes d'en organiser en les intégrant à leur PCS. Il doit également être mis plus souvent en place des exercices en conditions réelles, voire des exercices spontanés permettant de tester la réactivité des services sollicités et de sensibiliser le grand public sur ces thématiques. Il faut envisager de rendre obligatoire des exercices de sécurité civile auprès des populations résidant ou travaillant en zone rouge PPRI. De plus, cela s'inscrit dans le développement d'une culture du risque et de sécurité civile.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Préfecture : SIDPC et RDI - Mairies 	<ul style="list-style-type: none"> - Préfecture : SIDPC / Bureau de la communication - Mairies - Les services concernés selon le type d'exercices organisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Les maires, avec l'appui et l'expertise de la préfecture si nécessaire, doivent prévoir dans leur PCS des exercices qu'elles mettront aussi en œuvre - Disposer de la participation active de chaque service concerné par l'exercice - Prévoir une communication en amont et en aval pour les exercices sur terrain - Prévoir une communication en aval en cas d'organisation d'exercice spontané - Inclure le volet test des PPMS dans les exercices - développer les aspects « manœuvre » avec mobilisation des populations et des gestionnaires d'ERP 	<p>Calendrier 2016 des exercices de sécurité civile</p>	<p>Retours d'expérience des exercices de sécurité civile</p>

PROPOSITION	OBJECTIF	PILOTES	Acteurs/Services compétents	Moyens/outils nécessaires	Calendrier/Échéances	Suivi/Évaluation
1-1-8 Améliorer la communication des informations météorologiques	Météo France a identifié quatre axes d'amélioration concernant le contenu et la diffusion du message initial.	Météo France	<ul style="list-style-type: none"> - Préfecture : SIDPC - Mairies - SDIS - groupement de gendarmerie - direction départementale de la sécurité publique - Service prévisions des crues - Météo France 	<ul style="list-style-type: none"> - travaux d'identification des zones à risques en lien afin de les intégrer à la cartographie du prévisionniste Météo France Un contact entre le prévisionniste de Météo France et le DOS serait utile dans les cas de vigilance afin d'aider, en cas de nécessité, à la prise de décision au passage en vigilance rouge - Pour améliorer ses messages, Météo France a besoin d'informations et de remontées de terrain plus rapides de la part des différents acteurs - Modernisation de la transmission de l'information de Météo France vers la préfecture : sms, mails (en plus du RESCOM). Cela nécessite de la part de la préfecture de fournir une liste de numéros identifiés. - Former les services et populations à la compréhension des messages de vigilance et données météorologiques 	<ul style="list-style-type: none"> - RYTHME : début 2016 - - Avertissement crues soudaines : courant 2017 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des informations météorologiques pouvant être piloté par DDTM 06 - Exercice de sécurité civile - Actualisation du plan ORSEC dispositions spécifiques « risque inondation »

NB sur 1-1-8 Sur le plan technique, en matière de prévision, deux projets sont en cours :

- travaux sur le système de prévision immédiate : permettre des prévisions dans des délais plus rapprochés, c'est-à-dire un bulletin prévisionnel sur 3h à un bulletin prévisionnel sur l'heure. Ce système est en phase d'expérimentation et sera opérationnel
- mise en place de prévisions d'ensemble permettant d'avoir des notions probabilistes au niveau national sur les événements apportant une aide à l'expertise du prévisionniste Météo France.

Concernant la procédure de vigilance, un travail est en cours pour réduire le pas de temps pour changer les seuils et le niveau de vigilance. Il permettra de fournir des observations sur 1h et non 3h au prévisionniste.

Sur la communication, Météo France envisage de mettre en œuvre une application qui envoie un signal, par sms, à tous les possesseurs de téléphones portables ayant l'application Météo France, en cas de vigilance rouge. Ce système fonctionnerait par géolocalisation. La transmission des informations aux institutions, notamment à la préfecture, doit être modernisée.

Enfin, Météo France va mettre en œuvre deux dispositifs :

- Risques Hydrométéorologiques en Territoires de Montagnes et Méditerranéens (RYTMME) : plateforme de services accessibles gratuitement via Internet qui va fournir aux collectivités territoriales et aux services de l'État des éléments d'aide à la décision
- le dispositif « Avertissement Crues Soudaines », qui sera mis en œuvre au plan national à partir de 2017, qui est un système d'avertissement sur une liste de cours d'eau (non définie à ce jour) basé sur une estimation automatique et en temps réel des débits de cours d'eau par une modélisation pluie-débit en temps réel.

1-2 Direction et commandement des opérations de secours

PROPOSITION	OBJECTIF	PILOTES	Acteurs/Services compétents	Moyens/outils nécessaires	Calendrier/Échéances	Suivi/Évaluation
<p>1-2-1- Revoir l'organisation et le fonctionnement du COD</p>	<p>L'organisation actuelle du COD n'a pas répondu pleinement aux exigences d'une gestion de crise moderne. Des problèmes d'ordre technique, matériel ou encore une insuffisance des moyens humains ont été relevés pendant les intempéries. Il est donc nécessaire de revoir son organisation et son fonctionnement en prévoyant la modernisation des outils de travail mais également un réaménagement complet de son organisation spatiale. L'objectif est de rendre la cellule de crise pleinement opérationnelle et de favoriser le travail inter-services.</p>	<p>- Préfecture : SIDPC</p>	<p>- Préfecture : SIDPC / DRIL (bureau patrimoine et BRH) / SIDSIC - DGSCGC - DEPAFI - DSIC - Tous les services pouvant être amenés à participer à un COD</p>	<p>- Rédaction d'un nouveau règlement intérieur et d'un livret d'accueil permettant une meilleure appropriation de l'organisation du COD pour les services concernés - Formalisation de plans de relève des agents du SIDPC (renforts à organiser) - Prévoir et organiser un lieu de repli pour le COD - Dès l'activation du COD : désignation par l'ensemble des services d'un cadre supérieur et d'un opérateur comme représentants uniques - Modernisation des moyens matériels et informatiques - Réorganisation spatiale du COD (travaux de réaménagement à prévoir) - Réorganisation thématique des cellules au sein du COD - Mise à jour des cartographies et des systèmes d'information géographique : déploiement de SYNAPSES - Mise en place d'outil de visioconférence - Organisation des services en mode « dégradé » : prévoir des outils de communication papier / radio en cas de coupure d'électricité et/ou réseaux de télécommunication</p>	<p>- Début 2016 : demande d'une étude estimative des coûts de réaménagement - Août 2016 : lancement des travaux</p>	<p>Activation du COD pour chaque exercice de sécurité civile</p>

1-2 Direction et commandement des opérations de secours

PROPOSITION	OBJECTIF	PILOTES	Acteurs/Services compétents	Moyens/outils nécessaires	Calendrier/Échéances	Suivi/Évaluation
<p>1-2-2 Intégrer des moyens et outils en mode « dégradé » aux plans de gestion de crise</p>	<p>Les services doivent intégrer à leur plan de gestion de crise des modalités d'intervention et de communication en mode dégradé pour pallier aux éventuelles défaillances humaines et techniques. En cas d'activation du COD, la formalisation de la prise de la direction des opérations de secours par le Préfet doit être formalisée auprès des maires et services (message VIAPPEL).</p>	<p>- Préfecture : SIDPC</p>	<p>- Préfecture : SIDPC / SIDSIC - ADRASEC - Mairies - Education Nationale - DDTM 06 - SDIS - Groupement de gendarmerie - DDSP - Représentants des ERP - Orange et opérateurs de téléphonie mobile - RadioFrance</p>	<p>- Révision du dispositif tronc commun ORSEC départemental - Mise à jour du dossier départemental des risques majeurs (DDRM) - Mise à jour des PCS - Intégrer un volet « conseils » aux DICRIM - Développer des outils de communication alternatifs : système de radiophonie, GSM, téléphones satellitaires - Prévoir des outils « papiers » dans les PCC et au sein du COD - Eviter la saturation des moyens de communication : mise en place par exemple de disques « automatiques » - Organiser des solutions de repli des cellules de crise (PCC et COD) - Les PCS des communes doivent être révisés et adaptés à chaque commune. Ils doivent prendre en compte chaque type de risques et leur gestion. Le travail en mode dégradé des PCS doit également être prévu. - Les communes doivent se doter des DICRIM et les tenir à jour. Ils doivent désormais prévoir aussi un volet conseils. - Les PPMS des établissements scolaires doivent être pris et comprendre tous les types de risques. Ils doivent également prendre en compte la gestion de crise sur le temps périscolaire. Afin d'être les plus opérationnels possibles, ils doivent être établis en lien avec les PCS - Les ERP doivent aussi retravailler leurs plans de gestion des risques. Souvent, seuls les dispositifs de sécurité incendie y sont prévus, il faut intégrer tous les autres risques - Subventions diverses auprès des collectivités territoriales pour les doter des moyens de communication en mode « dégradé »</p>	<p>Courant 2016 : intégration de ces dispositifs dans le plan de réaménagement du COD</p>	<p>Retours d'expérience liés aux exercices de sécurité civile</p>

1-2 Direction et commandement des opérations de secours

PROPOSITION	OBJECTIF	PILOTES	Acteurs/Services compétents	Moyens/outils nécessaires	Calendrier/Échéances	Suivi/Évaluation
1-2-3 Rendre plus opérationnelle la chaîne de commandement	<p>Les rôles de chaque acteur lors d'une gestion de crise doivent être mieux établis et connus de tous. Cela nécessite à la fois un travail pédagogique et un travail de communication de la chaîne de commandement mise en place dans chaque service/collectivités territoriales.</p> <p>De plus, une présentation quant à la répartition des rôles Préfet/maires doit aussi être prévue.</p>	Préfecture : SIDPC	<ul style="list-style-type: none"> - SIDPC - Mairies - Ensemble des services présents en COD 	<p>Rappels sur la chaîne de commandement et son fonctionnement lors de crise doit être fait auprès des collectivités</p> <p>Dans cette optique, il serait envisageable de leur communiquer le règlement intérieur du COD et les dispositifs ORSEC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les mairies doivent désigner les personnes qui interviendront dans la gestion de crise. Celles-ci doivent être formées à la gestion de crise, connaître la chaîne de commandement et les interlocuteurs des différents services. <p>De même, ces agents désignés par les mairies doivent être connus des autres services. Les collectivités territoriales sont encouragées, par ailleurs, à faire preuve d'une stabilité dans la désignation de ces personnels afin que chaque service et collectivité puissent se connaître au mieux ce qui facilitera les échanges</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les services présents en COD (GN, PN, SDIS, ...) doivent désigner des cadres référents et les communiquer aux autres services. <p>Comme pour les collectivités, il est nécessaire que ces agents soient stabilisés dans ces fonctions afin de faciliter les échanges et que les interlocuteurs se connaissent au mieux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir une procédure permettant de trier les appels d'urgence de ceux qui ne le sont pas 	Courant 2016	

1-2 Direction et commandement des opérations de secours

PROPOSITION	OBJECTIF	PILOTES	Acteurs/Services compétents	Moyens/outils nécessaires	Calendrier/Échéances	Suivi/Évaluation
1-2-4 Former les agents à la gestion de crise	Les cadres des services de l'État et les agents/cadres des collectivités territoriales doivent être mieux formés à la gestion de crise. Ils doivent connaître les dispositifs et procédures internes prévues et s'approprier les moyens matériels de gestion de crise.	- Préfecture : DRIL (BRH) et RDI - Mairies	- Préfecture : SIDPC et RDI - DGSCGC - Conseil départemental - Métropole NCA - SGAMI - SDIS - DREAL PACA	- Chaque service de l'État doit prévoir une formation continue de ses cadres à la gestion de crise ainsi qu'au travail en mode dégradé - Les collectivités doivent mettre en place des formations de leurs cadres à la gestion de crise et au travail en mode dégradé - formaliser l'organisation, veiller à la professionnalisation, et développer les outils de la mission RDI - former les référents RDI ainsi que les cadres d'astreinte à la gestion d'une crise inondation	Courant 2016	- Évaluation des actions de formation - Exercices de sécurité civile
1-2-5 : Mieux formaliser la prise de direction de commandement des secours	Lors d'une gestion de crise, les services et collectivités doivent être mieux informés de la prise de DOS du préfet	Préfecture : SIDPC	- Préfecture : SIDPC - Mairies - Services en COD	- Sensibiliser les services et communes sur les impacts et modalités de la prise de DOS par le préfet - Prévoir des messages pré-formatés et modalités de diffusion (mails, SYNERGIE) de la prise de DOS	Dès à présent	Exercices de sécurité civile
1-2-6 : Renforcer le lien préfet / maire	Les services des collectivités territoriales et de l'État doivent travailler en étroite collaboration lors d'une gestion de crise	- Préfecture - Mairies	- Préfecture - Mairies	- Instaurer une cellule « relations avec les élus » en COD qui serait en charge d'assurer un contact permanent avec les mairies - Formaliser les dispositifs de déploiement et les communications entre COD et PCC	Dès à présent	Exercices de sécurité civile

1-3 Réseaux et transports

PROPOSITION	OBJECTIF	PILOTES	Acteurs/Services compétents	Moyens/outils nécessaires	Calendrier/Échéances	Suivi/Évaluation
<p>1-3-1- Améliorer et adapter l'équipement matériel des services et réseaux aux événements tels que les intempéries</p>	<p>Les équipements matériels des réseaux, transports et services ne sont pas nécessairement adaptés à certains types d'événements tels que les inondations. Il s'agit de renouveler les moyens logistiques et matériels mais également de repenser l'emplacement et le localisation de certains dispositifs comme les postes de distribution</p>	<p>Responsable logistique de chaque entité concernée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ERDF - SNCF - Orange et opérateurs de téléphonie mobile - ESCOTA, CIGT - DDTM 06 - ACA - Métropole NCA - Conseil départemental - Intercommunalités - Responsables des ERP 	<p>- réaliser un état des lieux de la vulnérabilité des réseaux, identifier les points sensibles/stratégiques et les attendus incontournables en terme de service, formaliser des plans d'actions pour atteindre les performances souhaitées</p> <p>- Les postes de distribution d'électricité sont placés en sous-sol. Ces emplacements sont imposés par les promoteurs immobiliers. Or, certains postes de distribution sont placés en zones fortement inondables.</p> <p>Il conviendrait d'envisager de les déplacer de ces zones dans un premier temps. Dans un second temps, une réflexion doit être menée sur la possibilité de placer ces postes de distribution en hauteur en non plus en sous-sol.</p> <p>- Les problèmes dus aux inondations ou à l'humidité sont en passe d'être résolus concernant les réseaux ferroviaires. Le passage du cuivre à la fibre optique est en cours. Cependant, la fibre optique sera sensible aux secousses sismiques. Afin de faciliter les déplacements des cadres SNCF en cas de crise, la SNCF demande l'autorisation à la préfecture d'acquiescer des feux éclats sur les véhicules.</p> <p>- ESCOTA doit diffuser les messages de vigilance sur les panneaux à message variable ainsi que par la radio dédiée au public</p> <p>- Les ERP doivent s'équiper de groupes électrogènes et du fioul permettant de les alimenter afin de pouvoir parer à des coupures d'électricité. Cela permettrait aussi à ERDF de pouvoir s'occuper pleinement de la gestion des postes de distribution électriques.</p>	<p>Dès à présent</p>	<p>Tests divers sur les réseaux de transports et de télécommunication</p>

1-3 Réseaux et transports

PROPOSITION	OBJECTIF	PILOTES	Acteurs/Services compétents	Moyens/outils nécessaires	Calendrier/Échéances	Suivi/Évaluation
<p>1-3-2 Formaliser les procédures de contact entre gestionnaires de réseaux et de transport/préfecture/services/collectivités et mieux coordonner les moyens et les échanges d'information entre ces derniers</p>	<p>Les gestionnaires de réseaux et de transports doivent connaître les cadres référents à contacter à la préfecture en cas de crise. De même, ces gestionnaires doivent fournir à la préfecture des points de contact en cas de crise. Afin de faciliter le travail entre les gestionnaires et la préfecture, la mise en place d'exercices est une solution qui peut être envisagée. Cela permettra à la fois aux gestionnaires de mettre en place des plans de crise et aux différents interlocuteurs de se connaître. Enfin, les différents gestionnaires doivent aussi apprendre à travailler davantage en coordination avec les autres gestionnaires et les services de l'État ainsi que les collectivités territoriales.</p>	<p>-Préfecture : SIDPC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - SIDPC - SNCF - ERDF - ESCOTA - ORANGE - ACA - Métropole NCA - Intercommunalités - Conseil départemental - CIGT - DDTM 06 	<ul style="list-style-type: none"> - Les gestionnaires de réseaux/transports doivent communiquer les numéros de leurs cadres référents de crise à la préfecture : mise à jour de l'automate d'appel VIAPPEL et de l'annuaire ORSEC. - De même, la préfecture doit leur fournir des points de contact qu'ils peuvent joindre en préfecture : communication d'un numéro unique COD - Les gestionnaires doivent désigner des cadres référents en cas de crise qui doivent dans la mesure du possible connaître une stabilité dans cette fonction - Les gestionnaires doivent coordonner leurs travail entre eux ainsi qu'avec les services de l'Etat et les collectivités territoriales - Les gestionnaires doivent communiquer rapidement aux autres interlocuteurs les informations dont ils disposent - Ainsi, pour exemple, il apparaît capital qu'ESCOTA informe les autres services (DDSP, GN, Préfecture, SAMU, ...) des coupures d'axes routiers principaux et donc de déviations sur les réseaux routiers secondaires - Réaménagement du COD en cellules thématiques pour les services - Demander à ce que les gestionnaires de réseaux transmettent systématiquement des REX formalisés après crise à la préfecture 	<p>Dès à présent</p>	<p>Tests réguliers des coordonnées téléphoniques des services</p>

1-3 Réseaux et transports

PROPOSITION	OBJECTIF	PILOTES	Acteurs/Services compétents	Moyens/outils nécessaires	Calendrier/Échéances	Suivi/Évaluation
<p>1-3-3- Disposer d'une planification plus adaptée à la gestion de crise</p>	<p>Les gestionnaires de réseaux et de transports doivent élaborer et actualiser leurs plans de déplacement pour les rendre mieux adaptés à la gestion de crise. Cette planification doit s'accompagner d'exercices de sécurité civile réguliers.</p>	<p>Responsable logistique de chaque entité concernée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ERDF - SNCF - Orange et opérateurs de téléphonie mobile - ESCOTA, CIGT - DDTM 06 - ACA - Métropole NCA - Conseil départemental - Intercommunalités - Responsables des ERP - ADRASEC 	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'exercices permettraient aux gestionnaires de tester leurs plans de crise, d'apprendre à coordonner leur travail avec les différents interlocuteurs présents en cas de crise et ainsi, pour l'avenir, permettre de faciliter les échanges entre gestionnaires/services/préfecture/collectivités territoriales - L'ADRASEC peut apporter une aide matérielle aux autres services en cas de panne de réseaux/transports par l'intermédiaire des moyens radios dont l'association dispose. Cela permettra aux gestionnaires de se concentrer sur le rétablissement des postes de distribution principaux ou des lignes principales. 	<p>Cf. programmation 2016 des exercices de sécurité civile</p>	<p>Retours d'expériences des exercices de sécurité civile</p>

1-4 Sauvegarde et soutien des populations

PROPOSITION	OBJECTIF	PILOTES	Acteurs/Services compétents	Moyens/outils nécessaires	Calendrier/Échéances	Suivi/Évaluation
1-4-1- Mettre en place un point de contact unique pour les questions de sauvegarde et d'assistance aux populations	Une coordination des interventions et des aides au sein du COD doit être mise en place à la demande des associations pour éviter les doublons et permettre de partager les informations au plus grand nombre et ainsi être plus efficace.	-Préfecture : SIDPC	- Associations de sécurité civile - CCAS des mairies - SAMU - DDCS	- Mise en place au sein du COD d'une cellule « Sauvegarde » dédiée aux associations de sécurité civile - Connaissance et coopération des cadres référents désignés au sein de chaque service - Prévoir des outils de travail communs	Courant 2016	
1-4-2 Instaurer un fichier partagé pour l'inventaire commun des dons	la coordination des dons entre les associations pourrait être mise en œuvre par l'intermédiaire d'un listing commun des besoins. Ce système nécessiterait cependant d'être conventionné.	- DDCS	- Associations de sécurité civile - CCAS des mairies - SAMU - DDCS	- Création d'un fichier permettant de recenser les dons et les besoins de manière à avoir la répartition la plus efficiente possible. La Croix-Rouge dispose déjà d'un fichier de recensement des dons qui pourrait servir d'exemple - La mise en œuvre d'un tel fichier nécessiterait un conventionnement puisque ce fichier serait alimenté par les principales associations, les CCAS des mairies	Courant 2016	Sondage auprès des bénévoles et actifs des associations
1-4-3- Assurer une meilleure gestion du stockage des dons	face aux nombreux dons qui ont été faits suite aux intempéries, des problèmes de stockage des dons ont été mis en relief. La création d'un fichier recensant les lieux de stockage possibles des dons serait une solution notamment pour les structures de petite taille qui ne disposent pas de locaux permettant d'entreposer de grandes quantités de dons.	- Union départementale des CCAS	- DDCS - Associations - Mairies et CCAS - Conseil départemental	- Recenser les lieux de stockage disponibles dans les Alpes-Maritimes - Instaurer des points centralisateurs de stockage et les communiquer aux structures : nécessité de collaboration entre la DDCS et la présidente départementale des CCAS	Courant 2016	Sondage auprès des bénévoles et actifs des associations

1-4 Sauvegarde et soutien des populations

PROPOSITION	OBJECTIF	PILOTES	Acteurs/Services compétents	Moyens/outils nécessaires	Calendrier/Échéances	Suivi/Évaluation
1-4-4 Adapter les hébergements d'urgence aux besoins des populations	il convient également de procéder à un inventaire départemental des moyens d'hébergement. La post-crise doit se préparer et se coordonner en COD. Si des réquisitions ne sont pas prises, des conventions permettant aux cadres des associations d'assurer un suivi peuvent être envisagées.	-Préfecture : SIDPC - Union départementale des CCAS	- DDCS - Associations - Mairies et CCAS - Conseil départemental	- Faire un inventaire départemental des moyens d'hébergements d'urgence - Actualiser les dispositifs spécifiques ORSEC (accueil public) - Gérer la post-crise en COD : instaurer une permanence des cadres des principales associations afin de permettre un suivi sur les principales questions (hébergements d'urgence, centralisation des besoins...) Si des réquisitions ne sont pas toujours réalisables, travailler sur des conventions avec les employeurs des cadres bénévoles afin de les dégager de leurs responsabilités professionnelles. Cela permettrait d'assurer une stabilité et une continuité des interlocuteurs et un meilleur suivi.	Courant 2016	
1-4-5: mieux informer les services de l'activation du COD	de nombreux représentants d'associations n'ont pas reçu l'alerte de la préfecture.	- Préfecture : SIDPC	- DDCS - Associations - Mairies et CCAS - Conseil départemental	- Un message de pré-alerte pourrait être envoyé aux associations de manière à ce qu'elles puissent se mobiliser et désigner des représentants - Les messages d'alerte doivent être transmis aux services d'urgence afin qu'ils puissent anticiper les besoins en matériel et en personnel - La prise de DOS par le préfet doit être automatiquement formalisée à tous les services via VIAPPEL	Courant 2016	Exercices de sécurité civile : tester les informations quant à l'activation du COD
1-4-6 : mieux informer les populations	lors des intempéries de nombreux services ont subi un engorgement de leurs standards téléphoniques. Les appels des particuliers concernaient des demandes diverses allant de l'urgence vitale à l'inquiétude des proches mais également des demandes de renseignements.	- Préfecture : Bureau de la communication	- Services de la communication (préfecture, services, mairies, conseil départemental) - Réseaux communautaires type Facebook - Standards téléphoniques (SDIS, PN, SAMU) - CIP	- Instauration d'une plateforme téléphonique afin d'orienter les particuliers selon leurs besoins et rappeler les règles d'usage - Utilisation des réseaux sociaux pour diffuser les informations, les canaux radios. Reprendre et développer une application similaire à celle de Facebook, voire avec Facebook, permettant de se signaler en sécurité pour éviter la panique des proches	Dès à présent	

1-4 Sauvegarde et soutien des populations

PROPOSITION	OBJECTIF	PILOTES	Acteurs/Services compétents	Moyens/outils nécessaires	Calendrier/Échéances	Suivi/Évaluation
1-4-7 : renforcer les moyens humains et matériels des associations	les associations doivent se doter de moyens humains et matériels plus conséquents pour répondre aux besoins des populations et permettre un retour à la normale dans des délais satisfaisants	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies - ADCCFF - Conseil départemental 	<ul style="list-style-type: none"> - Organismes publics ou privés faisant appel à des bénévoles - Mairies - Associations - Préfecture : SIDPC 	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler sur des conventions entre les mairies 06 et les associations afin notamment de permettre leur intervention sans prendre l'avis du maire (travail en cours à l'ADCCFF) - Inventaire des moyens matériels dont disposent déjà certaines associations et les mettre à disposition des autres associations (travail en cours à l'ADCCFF) - Instaurer des réserves communales de sécurité civile et prévoir des formations pour les bénévoles - Travailler le statut des bénévoles notamment en termes de responsabilité : proposer la notion de collaborateur du service public afin de couvrir tout dommage que pourrait subir des bénévoles 	Dès à présent	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des conventions - Suivi des réserves communales de sécurité civile

1-5 Ordre public

PROPOSITION	OBJECTIF	PILOTES	Acteurs/Services compétents	Moyens/outils nécessaires	Calendrier/Échéances	Suivi/Évaluation
1-5-1- préparer les cadres à la gestion de crise	<p>les cadres de PN, GN, PM doivent être formés à la gestion de crise et à la gestion des risques. En effet, les effectifs de PM. ne sont pas préparés à affronter les seuils critiques d'une situation d'exception, à traiter un événement dans son intégralité, à gérer les réactions d'une population démunie face à une phénomène difficile à anticiper. La PN et la GN doivent également être formés aux principes de gestion de crise de sécurité civile adaptés aux forces de l'ordre. Les cadres doivent aussi s'acculturer en amont aux différentes structures de décisions au sein des communes afin de trouver le meilleur équilibre dans la coordination locale. L'organisation et les outils de gestion de crise doivent aussi être adaptés à l'échelle de la commune.</p>	<p>- Ministère de l'Intérieur (DRCPN / DMPGN) - Mairie (PN)</p>	<p>- PN -GN -PM -Mairies - Préfecture : SIDPC</p>	<p>- Formation des cadres à la gestion de crise : connaissance des différents plans et procédures ; rôle et missions des représentants de police. Les cadres doivent également être formés au fonctionnement du COD ; pour la GN, une formation au fonctionnement des PCS doit aussi être mise en place. Une formation aux principes de gestion de crise de sécurité civile adaptés aux forces de l'ordre doit aussi être envisagée - Les cadres de la PM doivent aussi être formés à la gestion de crise ainsi que les personnels. La gestion de crise de sécurité civile doit aussi être intégrée à ces besoins de formation. Les effectifs étant placés sous la responsabilité du maire, cette formation doit être prise en charge par les mairies - Les mairies doivent, au sein de leur PCS, prévoir la présence d'un cadre GN/PN et travailler leurs plans de gestion de crise et des risques afin que la coordination des différentes actions soient mieux formalisées et planifiées - Création d'une cellule thématique « ordre public » au sein du COD favorisant le travail inter-services</p>	<p>Courant 2016</p>	<p>- Exercices de sécurité civile - Évaluation des actions de formation</p>

1-5 Ordre public

PROPOSITION	OBJECTIF	PILOTES	Acteurs/Services compétents	Moyens/outils nécessaires	Calendrier/Échéances	Suivi/Évaluation
1-5-2 mieux anticiper les crises	Un travail d'anticipation dans la gestion des crises doit être mené par les services en charge de l'ordre public. La prévention peut être améliorée par la transmission d'un message de vigilance par la préfecture. L'anticipation peut aussi être améliorée par une meilleure connaissance des informations transmises par Météo France et notamment connaître la différence entre alerte/vigilance ainsi que la véritable portée des codes couleurs. En effet, la vigilance « orange » subit un phénomène de banalisation. Enfin, anticiper la crise suppose également de se doter d'équipements permettant de répondre aux besoins en cas de crise	- DDSP - GN	- Préfecture : SIDPC - PN - GN - PM - Ministère de l'intérieur (SGAMI) - Météo France	<ul style="list-style-type: none"> - En cas de vigilance, il convient de mettre en place une veille auprès des cadres mobilisables en gestion de crise notamment lors d'un événement climatique imminent (vigilance orange). Cette désignation de responsables doit être déclinée au niveau communal et par circonscription ZPN/ZGN - Des équipements adaptés doivent être à la disposition des personnels des forces de l'ordre de manière à pouvoir répondre efficacement aux besoins et d'assurer leurs missions (mise en place de véhicules de services adaptés type 4x4, bottes de pluie...) - Un travail pédagogique de Météo France auprès des responsables hiérarchiques pourrait être envisagé afin que chacun prenne la mesure des différents codes couleur et des différences entre vigilance/alerte - Ne pas hésiter à annuler les grands rassemblements en cas de vigilance orange - Réfléchir à des transmissions téléphoniques plus résilientes pour les commissariats et brigades - Systématiser dès les premières heures qui succèdent aux secours l'envoi de forces mobiles pour sécuriser les zones contre les pillages 	Dès à présent	

1-5 Ordre public

PROPOSITION	OBJECTIF	PILOTES	Acteurs/Services compétents	Moyens/outils nécessaires	Calendrier/Échéances	Suivi/Évaluation
1-5-3- pré-définir des plans de circulation renforçant la sécurité routière	<p>lors des intempéries, de nombreux axes routiers ont été touchés. La Pénétrante entre Cannes et Grasse en est un exemple. Or, la coupure de certains axes routiers a entraîné des difficultés à la fois pour le déplacement des forces de l'ordre, mais également a mobilisé des agents afin de faire respecter, par les usagers, les coupures mises en place.</p> <p>A cette fin, il convient de prévoir des plans de circulation du département en cas de coupure d'axes routiers et d'équiper certains axes routiers de barrières fixes amovibles de manière à pouvoir mobiliser le personnel sur d'autres missions que la circulation et notamment le respect des voies coupées par les automobilistes. Concernant la définition des plans de circulation, la préfecture peut apporter son expertise aux services concernés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DDSP - GN 	<ul style="list-style-type: none"> - PN - GN - PM - Préfecture : SIDPC - DDTM 06 - Conseil départemental : CIGT - ESCOTA 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition d'axes routiers "vitaux" au niveau départemental et des communes pour faciliter l'acheminement des renforts notamment - Pré-définir des plans de circulation à mettre en œuvre sur les secteurs concernés - Mettre en œuvre des barrières abaissables et verrouillables pour les axes routiers fréquemment coupés à l'occasion des événements climatiques (permettant de limiter l'immobilisation d'effectifs sur la fermeture des axes routiers) - Mettre en place, au sein du COD, une cartographie permettant de suivre l'évolution de la situation des axes routiers : axes bloqués, zones touchées ... - Cela permettra de réorienter plus rapidement les équipages PN/GN et de savoir quels axes secondaires sont les plus opérationnels - Prévoir une large information à destination des automobilistes (PMV, communication...) - Instauration d'une cellule thématique « réseaux / transports » en COD permettant le partage des informations et la coordination des acteurs 	<p>Courant 2016</p>	<p>Suivi de la planification des plans de circulation</p>

1-6 Communication

PROPOSITION	OBJECTIF	PILOTES	Acteurs/Services compétents	Moyens/outils nécessaires	Calendrier/Échéances	Suivi/Évaluation
1-6-1- Clarifier la fin de l'alerte	pour faciliter le retour à la normale, il est indispensable de formaliser la fin de l'alerte auprès des médias et des populations et de préciser éventuellement les comportements à adopter	- Préfecture : SIDPC / Bureau de la communication - Mairies	- Préfecture : SIDPC / Bureau de la communication / CIP - Mairies - Conseil départemental - Métropole NCA - Médias divers : Nice Matin, France 3, RadioFrance	- message d'alerte VIAPPEL auprès des collectivités territoriales et des services pour informer de la fin de l'alerte - diffusion via Facebook, communiqués de presse et site internet de la préfecture - prévoir une large diffusion de ces informations via les médias locaux	Fin novembre	- Sondage auprès des populations - Exercices de sécurité civile
1-6- 2 Densifier l'information sur les réseaux sociaux	les réseaux sociaux permettent d'atteindre un large public en temps réel. Ils doivent donc être utilisés au mieux pour relayer les informations essentielles lors de la gestion de crise (début et fin de l'alerte, comportements à adopter...).	- Préfecture : Bureau de la communication	- Préfecture : Bureau de la communication - Mairies - Conseil départemental - Métropole NCA - Tous services concernés par la crise disposant d'un outil de communication via réseau social - DREAL PACA et Cerema	- Identifier les potentialités et les limites des réseaux sociaux - Mobiliser ces réseaux avant, pendant et après la crise pour diffuser des messages opérationnels (actions de prévention possible, comportements et réflexes, indemnisation, retour à la normale, solidarité...) - Prévoir une communication réactive en cas de crise avec des informations régulières via les réseaux sociaux - Sensibiliser les collectivités territoriales à la communication via les réseaux sociaux - Sensibiliser les services à la communication via les réseaux sociaux et veiller à la cohérence des informations communiquées - Sensibiliser la population à l'utilisation des réseaux sociaux adéquats (dont réseau préfecture dédié) pour récupérer de l'information utile avant, pendant et après une crise	Fin novembre	Suivi du nombre d'abonnés et utilisateurs des réseaux sociaux

1-6 Communication

PROPOSITION	OBJECTIF	PILOTES	Acteurs/Services compétents	Moyens/outils nécessaires	Calendrier/Échéances	Suivi/Évaluation
1-6-3- solliciter davantage l'abonnement des collectivités territoriales afin de maximiser l'alerte puis la communication de l'information	Renforcer la place du vecteur média Facebook auprès des collectivités territoriales, compte tenu du nombre d'utilisateurs qui peuvent être potentiellement atteints lors d'une publication	- Préfecture : Bureau de la communication	- Préfecture : Bureau de la communication - Mairies - Conseil départemental - Métropole NCA - Tous services concernés par la crise disposant d'un outil de communication via réseau social	Message du Directeur de cabinet aux collectivités territoriales auquel a été annexé un lien vers la page Facebook de la préfecture pour solliciter des abonnements et réciproquement et rappeler l'importance de la page Facebook comme vecteur de communication pour la préfecture	Réalisée avant la fin novembre	Suivi du nombre de partages publications Facebook
1-6-4 Faire de l'information pédagogique en amont	Améliorer la pédagogie sur les risques et les comportements à adopter, notamment auprès du jeune public. Cette mesure s'intègre parfaitement dans la proposition n°5 du thème alerte à savoir « inculquer la culture de sécurité civile »	- Préfecture : Bureau de la communication	- Préfecture : Bureau de la communication - Médias locaux - Rectorat - CD 06 - CR PACA	- Plan « épisodes » spécifiques (comportements à risques) - Faire des rappels mensuels	3 mois	
1-6-5 Utiliser les différents outils de communication	Utiliser au mieux les différents vecteurs de communication pour informer très largement les populations, cette mesure participe à la mise en place de moyens de vigilance, d'alerte redondants et de consignes de crise et post-crise	- Préfecture : Bureau de la communication	- Préfecture : Bureau de la communication / SIDPC / SIDSIC - RadioFrance - autres radios - ADRASEC - Médias locaux (Nice Matin, France 3) - TV nationales	- Formaliser les messages (vigilance, alerte, crise, post-crise) avec les médias radios notamment RadioFrance via des messages type « alerte enlèvement » - Signature d'une convention avec SIDPC - Sensibiliser le public à l'écoute des radios (en lien avec le SAIP) - Associer ADRASEC en cas de défaillance technique et pour pallier à d'éventuelles coupures - Elargir la diffusion des communiqués de presse aux médias - Créer une liste « urgence » pour la diffusion des mails - Mettre en place une liste médias dans VIAPPEL	3 mois	

1-6 Communication

PROPOSITION	OBJECTIF	PILOTES	Acteurs/Services compétents	Moyens/outils nécessaires	Calendrier/Échéances	Suivi/Évaluation
1-6-6 Organiser une réunion RETEX avec les chargés de communication des préfectures de la région PACA	permettre une cohérence entre les différents chargés de communication des préfectures et partager les bonnes pratiques	- Préfecture : Bureau de la communication	Bureaux de la communication- des Préfectures 04,05,06,13,83,84	<ul style="list-style-type: none"> - Formaliser les bonnes pratiques des différents bureaux communication - Vérifier la cohérence des moyens de communication entre préfectures - Faciliter la création d'un réseau « bureaux de la communication » notamment pour permettre un plan de relève en cas de crise prolongée 	3 mois	
1-6-7 Améliorer la communication en COD	s'assurer de la cohérence des informations en cas de gestion de crise et permettre un partage plus large des informations entre services et avec les collectivités territoriales. A ce titre, une meilleure coordination de la communication en COD permet non seulement de mieux informer les populations (éviter la saturation de certains standards téléphoniques) mais contribue également à recentrer le rôle du DOS	- Préfecture : Bureau de la communication	<ul style="list-style-type: none"> - Préfecture : Bureau de la communication / SIDPC - Radio France (convention) 	<ul style="list-style-type: none"> - Concernant la communication avec le DOS, pour les médias ayant une convention, il convient d'identifier une personne chargée de relayer les mesures décidées par le DOS via des messages pré-formatés relayés par France Bleu et France 3 - Prévoir d'inclure au COD un représentant des médias en spécifiant une clause de confidentialité dans la convention selon les directives du DOS - Créer une cellule thématique « médias / relations publiques » en COD mais hors de la salle de situation - Désignation d'un porte-parole préfecture (sous-préfet) indépendant du DOS 	3 mois	<ul style="list-style-type: none"> - Exercices de sécurité civile - Suivi de la convention
1-6-8 Renforcer le rôle de la CIP	Veiller au bon fonctionnement de la CIP : coordination avec le COD et les autres numéros d'appel (Rectorat, SNCF...) et organiser au mieux la CIP en cas de gestion de crise prolongée	- Préfecture : Bureau de la communication	<ul style="list-style-type: none"> - Préfecture : Bureau de la communication / SIDPC - Radio France (convention) 	<ul style="list-style-type: none"> - Actualiser la liste des volontaires pour armer la CIP - Poursuivre la formation de personnels en capacité de venir en CIP, le cas échéant amorcer un partenariat avec le CD 06 - Identifier les autres structures d'appel de réponse aux populations et développer la complémentarité avec les autres numéros d'appel - Mettre en place une coordination des informations avec le COD 	3 mois	<ul style="list-style-type: none"> - Exercices de sécurité civile - Suivi de la convention

2-1 Mesures de prévention réglementaires

PROPOSITION	OBJECTIF	PILOTE S	Acteurs/Services compétents	Moyens/outils nécessaires	Calendrier/Échéances	Suivi/Évaluation
2-1-1- Affiner la connaissance technique de l'événement en vue de sa prise en compte dans la gestion de crise et dans l'aménagement	Tirer tous les enseignements techniques de cet événement qui seront valorisés dans les démarches futures de prévention des risques	DREAL/DDTM	CEREMA IRSTEA IFFSTAR Collectivités SPC MétéoFrance	<ul style="list-style-type: none"> - Synthèse des données hydrologiques collectées - Synthèse cartographique des plus hautes eaux observées (PHE) - Analyse de tous les événements caractéristiques (formation des embâcles, écoulements en milieu urbain...) - bilan des dommages et dysfonctionnement - performance des outils et des actions de prévention des risques en place 	Engagé A finaliser en 2016 priorité PHE pour l'été	<ul style="list-style-type: none"> - Production réalisées - Cartes des PHE sur la Brague et Mandelieu - Actions engagées par les collectivités sur cette base
2-1-2 Mettre à jour les Plans de prévention des risques par des PAC puis par les révisions	Prendre en compte l'événement du 3 octobre 2015 en tant que nouvel aléa de référence, a minima sur la Brague, l'Argentière et le bassin de la Grande Frayère	DDTM	DREAL CEREMA	<p><u>Phase 1</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Porter à connaissance des cartes d'aléa découlant des observations réalisées et notamment des cartes de PHE. Ces documents seront appliqués en lieu et place des PPR approuvés <p><u>Phase 2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les études préalables à la révision des PPRi nécessitant une mise à jour - Prescrire la révision et mener les procédures d'approbation des nouveau PPR <p>Formaliser des recommandations communes tenant compte du REX pour l'élaboration des PPRi</p>	Eté 2016 2 / 3 ans	<ul style="list-style-type: none"> - nb PAC réalisé - nb PPR validés, révisés ou élaborés
2-1-3 Renforcer la mise en œuvre des PPR	La mise en œuvre des prescriptions des PPR n'apparaît pas toujours optimale soit parce que l'information est insuffisamment relayée soit parce que les infractions ne donnent pas lieu à des suites judiciaires	DDTM/Préfet	Procureurs Maires Agents de police judiciaire	<p>Communiquer sur les mesures rendues obligatoires</p> <p>Renforcer l'efficacité de la police des zones inondables</p> <p>Engager des vérifications des prescriptions rendues obligatoires par les PPRi</p> <p>Rappeler aux maires leur obligation en matière de communication sur les dispositions des PPR (réunions, journal municipal et autres vecteurs)</p>	2016-2017	

2-1 Mesures de prévention réglementaires

PROPOSITION	OBJECTIF	PILOTE S	Acteurs/Services compétents	Moyens/outils nécessaires	Calendrier/Échéances	Suivi/Évaluation
2-1-4 Intégrer le caractère torrentiel et le ruissellement pluvial dans les documents techniques servant de base à l'information préventive	Les synthèses de la connaissance sur les risques utilisées dans le cadre de l'information préventive font peu de place au ruissellement urbain en tant que tel. L'objectif est de lui donner une place équivalente aux inondations par les cours d'eau	DDTM	DDTM SIDPC DREAL CEREMA	Renforcer les consignes sur les conduites à tenir en situation de vigilance et de crise y compris en milieu urbain.	2017	Porter à connaissance réalisés
2-1-5 Apporter une contribution en vue de l'amélioration qualitative des PCS et des DICRIM	Le retour d'expérience a conduit à s'interroger à la fois sur l'existence de ces documents mais aussi sur leur contenu qui n'est pas « normé » ce qui se traduit par une variété de situations	DDTM/ DREAL	- Cyrès - CEREMA - IRSTEA - ORRM PACA	Analyse qualitative de l'existant Appui à l'élaboration des PCS et DICRIM - Contribuer à un accompagnement local des collectivités pour la réalisation et l'optimisation de ces outils Prise en compte de l'événement Prise en compte du bassin de vie (PCS intercommunaux) Valoriser les meilleurs exemples	2016-2018	
2-1-6 Elaborer la SLGRI en intégrant le retour d'expérience de l'événement	En application de la directive inondation et du Plan de gestion du risque d'inondation du Bassin RM approuvé en fin 2015, le département doit élaborer une stratégie locale dans laquelle le risque lié au ruissellement doit pris en compte.	DDTM CD06 DREAL	- Parties prenantes de la SLGRi - Communes - EPCI - Communes	Intégrer un volet gestion de crise / espèces protégées et protection des personnes dans la SLGRi	2016	

2-1 Mesures de prévention réglementaires

PROPOSITION	OBJECTIF	PILOTE S	Acteurs/Services compétents	Moyens/outils nécessaires	Calendrier/Échéances	Suivi/Évaluation
2-1-7 Engager une réflexion sur les outils de gestion du risque pluvial et renforcer la prise en compte du phénomène dans l'aménagement et dans les documents d'urbanisme	La compensation à l'imperméabilisation résultant de l'imperméabilisation est mal voire pas prise en compte par certaines communes. Les PAPI prévoient des actions visant à améliorer la prise en compte dans les SCOT, eux même opposables aux PLU. Cette politique doit être amplifiée afin de réduire l'incidence des nouvelles urbanisations. Par ailleurs, le SDAGE préconise de désimperméabiliser avec un rapport de 1,5x la surface compensatoire aux nouvelles urbanisations,	DDTM DREAL PACA DREAL LRMP	CEREMA Communes EPCI	Finaliser et diffuser le guide pluvial Analyser les différents outils disponibles dont les PPR ruissellement dans le cadre d'Opérations Pilotes (Cas de Cannes) Inciter à étudier et à mettre en œuvre des zonages pluviaux et des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales	2016-2017	
2-1-8 Élaborer un guide opérationnel régional pour la conduite du retour d'expérience technique	Dans la continuité du travail engagé au sein du GT régional RDI et de la proposition 2-1-1, finaliser le guide régional et le diffuser largement	DREAL PACA	Cerema DDTM SPC	finaliser et diffuser le guide	2016	

2-2 Mesures de gestion et d'amélioration de la résilience

PROPOSITION	OBJECTIF	PILOTES	Acteurs/Services compétents	Moyens/outils nécessaires	Calendrier/Échéances	Suivi/Évaluation
2-2-1 Prendre en compte le risque pluvial dans la conception de la mission « référent départemental inondation »	Initiée en 2010, la mission RDI est aujourd'hui à la fois limitée en moyens opérationnel et très axée sur les inondations traditionnelles par les cours d'eau. Il conviendra d'intégrer les événements de type octobre 2015 dans la réflexions tout en considérant les limites de cette organisation pour des épisodes extrêmement brefs	DDTM	Préfecture SDIS DREAL Cerema	- rendre opérationnelle la mission élargie à une équipe - concevoir un scénario d'intervention adapté à un phénomène type « octobre 2015 » - doter la DDTM d'un véritable outil de guidage des interventions post événement	2017	- élaboration de documents de référence - formation de l'équipe - exercices et TD réalisés
2-2-2 Participer à l'émergence d'actions visant à mettre en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité	A partir des enseignements tirés et dans le cadre des directives gouvernementales (arc méditerranéen), lancer des actions concrètes de nature à éviter la réitération de décès dans des aménagements sensibles comme les campings, les parkings souterrains ou les établissements accueillant des personnes vulnérables (enfants, personnes handicapées, malades...) en particulier dans les zones couvertes par les PPR	DDTM Préfecture	Préfecture Mairies SDIS Département DREAL ORRM PACA	- Participation aux commissions de sécurité - Actions combinées avec les collectivités notamment dans le cadre des PAPI et des PPRi avec une attention particulière aux installations type campings, parkings souterrains et ERP - Utilisation du fonds Barnier lorsque cela s'avère possible pour favoriser la délocalisation des habitations et des activités les plus exposées.	Engagé	- Campagnes de sensibilisation et acquisitions réalisées
2-2-3 Doter tous les bassins littoraux de plans d'entretien raisonné en mobilisant les riverains à bon escient	La prévention du risque chronique d'embâcles passe par une action d'entretien qui vise à la fois à éradiquer les débris les plus dangereux mais sans altérer le rôle de ralentissement de la végétation	DDTM	Collectivités/ EPCI Agence de l'eau	Plans d'actions avec volet post crises, espèces protégées Déclarations d'intérêt général Servitudes d'accès aux vallons Bandes de reculs en berges Inventaire des ouvrages à risques et protection par des ouvrages de piégeage adaptés - Communiquer auprès des propriétaires de vallons à l'entretien des vallons et des berges. Action coordonnée		- Territoires couverts par une DIG d'entretien

2-2 Mesures de gestion et d'amélioration de la résilience

PROPOSITION	OBJECTIF	PILOTES	Acteurs/Services compétents	Moyens/outils nécessaires	Calendrier/Échéances	Suivi/Évaluation
2-2-4 Renforcer la prise en compte du risque pluvial dans les PAPI	Si le département est couvert par 6 PAPI signés, les actions de prévention du ruissellement ne sont pas celles qui sont les plus dynamiques.	DDTM	- CD06 - porteurs de PAPI - EPCI DREAL	- Actions préventives spécifiques - Actions travaux spécifiques risque pluvial embâcle - Favoriser l'émergence de PAPI pilotes sur des territoires à risque pluvial	2016 et 2017	Suivi des PAPI et de leur programme
2-2-5 Intégrer la gestion des déchets de crise dans le futur plan régional d'élimination des déchets et renforcer les capacités départementales de traitements des déchets ultimes	Le département ne dispose d'aucune décharge et n'est pas autonome en matière de traitement des déchets. Le département du 06 exporte une partie de ses déchets dans d'autres départements, parfois avec des distances de transport importantes. Les installations actuelles de traitement des déchets ultimes (essentiellement incinérateurs avec valorisation thermique) ne permettent pas de traiter les déchets générés par ce type d'événement Le plan déchets départemental actuel ne comporte pas de dispositions sur la gestion des déchets de catastrophe naturelle.	CR PACA, EPCI à compétence de traitement de déchets	DREAL	- Analyse des besoins en zones de transit temporaire de déchets bruts et préidentification de ces zones - inscription des dispositions relatives aux déchets de catastrophe naturelle dans le futur plan déchets régional - anticipation des moyens nécessaires et mobilisables pour récupérer les déchets (bennes par exemple) - s'assurer en cas d'inondation de la pleine mobilisation des moyens locaux d'élimination en application du principe de proximité (les 2 incinérateurs du 06 notamment) -avancer sur la création d'une décharge départementale ainsi que le prévoit le plan déchets départemental actuel (au minimum pour le refus de tri et les mâchefers non valorisables)	2016 et 2017	Suivi du schéma régional et de ses réalisations